

Système de collecte national des emballages en plastique et des briques à boissons: les premiers piliers sont posés

Des acteurs de toute la chaîne de valeur ont signé une Lettre d'intention affichant des objectifs ambitieux pour un système de collecte et de recyclage national des emballages en plastique et des briques à boissons. Le processus de mise en œuvre continue ainsi à prendre forme et les premiers piliers du futur système sont ainsi posés.

Délaisser un système linéaire pour parvenir à une économie circulaire durable: dans le cadre du projet «Collecte 2025», plus de 70 organisations de la chaîne de valeur – des producteurs aux entreprises de recyclage et d'élimination en passant par les détenteurs de marques et le commerce de détail – travaillent à une économie circulaire des emballages en plastique et des briques à boissons. L'objectif est de mettre en place un système qui soit efficace sur le plan économique et écologique, adapté aux besoins de l'utilisateur et harmonisé à l'échelle de la Suisse.

Un système de collecte uniforme au financement hybride

En se basant sur le pacte «Fermer les circuits des emballages plastiques et des briques à boissons», signé en 2022, les acteurs ont défini des principes généraux et spécifiques pour le futur système dans une Lettre d'intention (LoI). Cette dernière se concentre avant tout sur l'uniformisation.

Pour atteindre cette uniformisation, il faudra proposer à l'avenir un sac de collecte suisse qui présente les mêmes couleurs, la même taille et le même message. Un système tarifaire unique pour tout le pays est également à l'étude. Cela permettra de clarifier la communication vis-à-vis de la population, de la rendre plus tangible et d'appliquer les mêmes indications dans chaque région.

Hybride, le financement de ce système de collecte et de recyclage repose sur trois piliers: les contributions aux sacs, les contributions des distributeurs et les recettes issues des matières recyclées. Ce financement permet de couvrir l'ensemble des coûts – de la collecte au recyclage en passant par le tri – et pourra être développé en continu.

Des taux de recyclage ambitieux d'ici à 2030

Le système de collecte et de recyclage est structuré par une organisation faîtière, qui assure le système, dédommage les prestations fournies et s'appuie sur un tableau de bord prospectif supérieur. Ce dernier définit des taux de recyclage de 55% pour les emballages plastiques et 70% pour les briques à boissons d'ici à 2030. Ces taux correspondent aux objectifs de l'Union Européenne.

Les distributeurs sont ainsi responsabilisés et s'engagent, en signant la LoI, à respecter le Design for Recycling. En principe, la préparation et la valorisation suivent des normes techniques élevées – toujours dans l'optique d'une amélioration continue. La transparence joue un rôle essentiel. Tout acteur de la chaîne de valeur est ainsi tenu de déclarer ses quantités en conséquence – de la distribution à la valorisation.

La mise en œuvre commune d'une collecte couvrant l'ensemble du territoire fédéral permet de générer des quantités plus importantes. Les acteurs de la chaîne de valeur s'engagent pour que la plus grande partie possible de ce matériau circulaire puisse être restituée à l'industrie sous forme de matière recyclée de haute qualité.

Des voix politiques prises en compte

Des mesures politiques, telles que l'initiative parlementaire 20.433 «Développer l'économie circulaire en Suisse» ou la motion 20.3695 «Doper le recyclage du plastique», encouragent à boucler davantage les circuits. C'est précisément ce que réalise le projet Collecte 2025 pour les emballages en plastique et les briques à boissons.

Le conseiller national Marcel Dobler, auteur de la motion 20.3695 «Doper le recyclage du plastique pour développer l'économie circulaire», salue l'initiative spontanée de l'économie: «Je me réjouis de voir qu'une large alliance s'engage en faveur d'une plus grande économie circulaire pour le plastique et les briques à boissons. Cet élan va permettre aux acteurs concernés de mettre en œuvre la motion 20.3695 de manière autonome.»

Informations complémentaires:

- Lettre d'intention Collecte 2025: [Lettre d'intention Collecte 2025 - Swiss Recycling](#)
- [Organisations signataires](#)

Contactés médias

Patrik Geisselhardt, gérant de Swiss Recycling
patrik.geisselhardt@swissrecycling.ch, 078 892 90 00

Rahel Ostgen, responsable Économie circulaire, Swiss Recycling
rahel.ostgen@swissrecycling.ch, 044 342 20 00

Swiss Recycling – www.swissrecycling.ch

En tant qu'organisation faitière, Swiss Recycling promeut les intérêts de toutes les organisations de recyclage actives dans le domaine de la collecte sélective en Suisse. Elle favorise l'échange d'expériences entre ses membres et soutient la réalisation de synergies entre ses membres / partenaires. En tant qu'organisation indépendante à but non lucratif, Swiss Recycling est l'interlocutrice compétente pour toutes les questions relatives à la collecte sélective et au recyclage. Elle sensibilise à la collecte sélective et au recyclage grâce à un travail de communication. La revalorisation préserve les ressources, économise l'énergie, réduit les émissions de gaz à effet de serre et crée des matières premières secondaires. La collecte sélective adéquate en constitue un fondement décisif.